

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 27 mars 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 23/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 9

Présents : Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Annabelle TAIX par Bernard RENOY

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Alexandre BORRELLY

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Signature d'une convention de pâturage. - DE_2023_019

Le Maire donne lecture d'une demande de pâturage faite par Monsieur Brunon SARLIN, pour des parcelles situées, section C N°635, 637 et une partie de la parcelle section C N°1301 d'une superficie totale de 1 ha 65 a 40 ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de louer à Monsieur Brunon SARLIN les parcelles suivantes à compter du 01/04/2023 :
 - section C N°635 d'une superficie de 30 a 40 ca
 - section C N°637 d'une superficie de 1 ha 24 a 00 ca
 - une partie de la parcelle section C N°1301 d'une superficie de 11 a 00 ca.soit une superficie totale de 1 ha 65 a 40 ca à compter du 01/04/2023 au prix de 50 € par an.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de pâturage correspondante, ainsi que toute pièce afférente à cette location.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Bernard RENOY

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/04/2023
004-210402343-20230327-DE_2023_019-DE

